

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 25 juin 2025
Date de publication 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Mickaël VAIRELLES, Pierre MARY, Pascale PETIT, Isabelle VAN-RYSEGHEM.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES pouvoir donné à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH pouvoir donné à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 09_02072025

N°09 : VENTE TERRAIN ROUTE D'ARRENTIERES
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

La ville de Bar-sur-Aube est propriétaire d'une parcelle située route d'Arrentières cadastrée AC 373 classée en zone 1AUB pour 544 m² et UC pour 49 m² au plan local d'urbanisme.

Les propriétaires de la parcelle voisine AC 493 nous ont fait part de leur intention de se porter acquéreurs de la parcelle AC 373.

Il est donc envisagé de leur céder cette parcelle d'environ 593 m².

Cette vente pourrait être définitivement réalisée sur la base de 27 Euros par m².

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter cette proposition de vente.

Considérant l'avis des domaines,

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité et Jeunesse et affaires scolaires du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle AC 373 d'environ 593 m², au prix de 27 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la cession,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P 1



.....*Simone Devaux*....., secrétaire de séance

Devaux